

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION  
DES RÉSIDUS URBAINS**

**PROCES-VERBAL DU COMITE DU 12 JUILLET 2018**

---

---

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le cinq juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GRIS, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 12 JUILLET 2018**

**Présents**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Alfred ROSALES, DELEGUE SUPPLEANT  
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE  
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE  
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE  
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE  
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE  
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT

**Absents excusés**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE  
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Emmanuel CHAUMEAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT  
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE  
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE  
Hugues RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE  
Patrick DAUGE, DELEGUE TITULAIRE  
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE  
Blandine THOLANCE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

**Assistaient à la séance**

**Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux**

**Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général**

**Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux**

**Madame Julia HOUILLON, Responsable du service communication**

**IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage**

<b><i>Communauté Urbaine</i></b>	<b>:</b>	<b>1 (10 communes)</b>
<b><i>Communauté d'Agglomération</i></b>	<b>:</b>	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	<b>:</b>	<b>16</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	<b>:</b>	<b>18</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	<b>:</b>	<b>2</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	<b>:</b>	<b>19</b>

## **RÉUNION DU 12 JUILLET 2018**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur Jocelyn REINE, représentant la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Délégation de service public (DSP) de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés – choix de l'attributaire
- NATIXIS/SIDRU : avenant n° 1 au protocole d'accord transactionnel du 1<sup>er</sup> juin 2018
- Contrat territorial pour le mobilier usagé avec Eco-mobilier
- Création d'un poste de responsable du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés et modification du tableau des effectifs.
- Questions diverses

<b>DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE</b>
--

**Le Président** cède la parole à Monsieur PIERRET pour la présentation du rapport.

**Monsieur PIERRET** excuse l'absence de Monsieur VENUS, Président de la commission DSP. Il résume rapidement l'historique de la nouvelle DSP avant de débiter la présentation PowerPoint.

Il rappelle la consultation lancée l'année précédente pour renouveler la DSP qui prend fin le 14 décembre 2018 et dont le contrat doit être renouvelé au 15 décembre 2018. Ainsi, après lancement des appels à candidatures, le SIDRU a reçu trois réponses effectives émises par deux candidats au mois de mars dernier. Le premier candidat est un groupement, PAPREC+INOVA Opérations. Le deuxième candidat est le groupement SUEZ+ENGIE.

PAPREC+INOVA Opérations a émis une offre classique, appelée offre de base, sur sept ans. SUEZ+ENGIE a émis une offre classique sur sept ans et une deuxième offre d'une durée de neuf ans en prenant en compte les problèmes d'amélioration thermique.

Monsieur PIERRET mentionne qu'ont eu lieu trois réunions avec les candidats pour finaliser les problématiques. Puis, après plusieurs offres et discussions, ils ont remis leur offre finale. La commission DSP a étudié les problématiques techniques et énergétiques, les problématiques thermiques ainsi que la partie financière. Il ajoute qu'elle a t prêté une grande attention à la partie financière.

Il annonce que le candidat retenu est le groupement SUEZ+ENGIE. Il estime la proposition très satisfaisante, le coût, c'est-à-dire ce que le montant que le SIDRU devra payer au nouveau délégataire, est notablement inférieur à ce qu'il était. Il estime que le SIDRU se retrouve dans une situation extrêmement intéressante par rapport à la DSP précédente. (Il propose aux membres du comité de passer à la présentation du PowerPoint préparé par les services.

Il indique que l'objet de la délibération porte sur une délégation de service public pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés qui concerne trois axes :

- l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique et les travaux neufs amélioratifs,
- l'exploitation de la déchetterie existante,
- la mise en place d'une ressourcerie.

Il résume les points principaux :

- la durée de la délégation est de neuf ans, à partir du 15 décembre 2018 jusqu'au 14 décembre 2027,
- est proposée une solution variante avec une partie valorisation thermique,
- l'attributaire est le groupement SUEZ+ENGIE énergie services.

Il liste ensuite les points clefs du contrat :

- La création d'une société dédiée, ELISEO. Il précise que ce point répond à un souhait de la commission. Ainsi, par l'intermédiaire de cette société, le SIDRU suivra de manière optimale les problématiques financières en particulier,
- La quadri-certification du contrat,
- Une clause d'insertion professionnelle avec un minimum de 1 645 heures par an, soit l'équivalent d'un temps plein,
- L'obligation légale de reprendre le personnel non-cadre. Il souligne que le délégataire étant le même, ce point ne soulève aucune difficulté.
- Un certain nombre de garanties environnementales qui engagent le candidat à respecter tous les seuils de rejets gazeux et liquides, définis de façon très précise par la réglementation.

Monsieur PIERRET informe que le délégataire s'engagera à réaliser un certain nombre de travaux d'investissement à hauteur de 4,7 millions d'euros qui concerneront le développement pour la valorisation thermique. Il précise que la performance énergétique peut être améliorée et l'objectif de SUEZ+ENGIE est de l'améliorer de 10 points. Les travaux concerneront également le réchauffage des fumées à la vapeur en amont de la DENOX, ce qui permettra des économies importantes au niveau du gaz. Au niveau de la partie thermique, un hectare de serres agricoles sera créé sur le site d'AZALYS. Les serres seront alimentées par la chaleur produite par l'usine et celle-ci dégagera 3 500 MW/H par an.

Il mentionne également la création d'une ressourcerie attenante à la déchetterie ainsi que l'amélioration de la détection protection incendie de l'usine, suivant les recommandations de l'assureur.

Il liste le détail des travaux :

- l'installation d'un analyseur de mesures en continu, notamment au niveau du mercure dans les rejets gazeux,
- l'agrandissement de la cuve de stockage d'ammoniac,
- l'installation d'une station de stockage et de dosage de charbon actif,
- l'installation d'un analyseur vapeur supplémentaire d'oxygène dissous,
- des aménagements en matière de communication soumis à la validation du SIDRU.

Il aborde ensuite l'aspect financier de cette délégation et précise que le prix à la tonne est basé sur 86 000 tonnes, alors que, dans la précédente DSP, le prix était basé sur 100 000 tonnes. Il rappelle qu'en raison des difficultés que le SIDRU rencontrait pour fournir 100 000 tonnes, le délégataire devait compléter les volumes. Dans la nouvelle DSP, le SIDRU s'est engagé avec le délégataire sur 86 000 tonnes de déchets. Selon lui, ce tonnage sera atteignable, d'autant que ce chiffre se situe dans la fourchette de ce que le SIDRU fournissait ces dernières années. En cas de difficultés pour atteindre ce tonnage, le syndicat aura la possibilité de reprendre des déchets actuellement envoyés dans d'autres usines d'incinération, notamment le Syndicat Mixte pour la Destruction des Ordures ménagères (SIDOMPE) à Thiverval-Grignon.

Il signale que le total de charges annuelles s'élève à 6,3 millions d'euros sur 86 000 tonnes avec la DSP actuelle ; sur 100 000 tonnes le montant est plus élevé. Le prix TTC à la tonne s'élevait ainsi à 73,51 euros. La redevance de déchetterie s'élevait à un peu plus de 700 000 euros, ce qui signifie que le prix pour le SIDRU s'élevait à un peu plus de 7 millions d'euros TTC. Avec la nouvelle offre, au niveau de l'usine, ce montant s'élèvera à peu moins de 5,5 millions d'euros, toujours pour 86 000 tonnes, ce qui implique un prix à la tonne autour de 63,92 euros. L'économie générée se montera à près de 10 euros la tonne et la redevance de déchetterie baissera également légèrement.

Il souligne que le SIDRU ne possédait pas de ressourcerie et le montant proposé pour celle-ci s'élève à 159 000 euros. Ainsi, au total, le coût pour le SIDRU se montera à un peu plus

de 6,3 millions d'euros. Il souligne de fait une nette amélioration par rapport à la précédente DSP.

**Le Président** ajoute qu'à la somme de 7 millions d'euros, s'ajoute actuellement la somme la somme de 4,2 millions d'euros de crédit-bail. Il rappelle que le crédit-bail prend fin en décembre. Ainsi, le SIDRU réalise une excellente opération en récupérant cette somme de 4,2 millions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et, potentiellement, un montant de 700 000 euros supplémentaires.

**Madame SENEÉ** demande si la redevance déchetterie recouvre tous les coûts de fonctionnement et de débouchés des déchets collectés. Elle demande également si le Président sait, à ce stade, ce que recouvrira la redevance déchetterie. Elle fait observer qu'une ressourcerie ne participe pas du même principe car le public y apporte des déchets afin que ceux-ci soient recyclés et d'autres personnes les reprennent.

**Monsieur SAILLARD** rappelle l'objet de la ressourcerie et fait observer que le SIDRU n'a en charge que la compétence traitement et qu'une déchetterie est considérée comme relevant de la collecte. Or, cette déchetterie étant imbriquée dans l'usine, celle-ci ne peut être cédée aux communautés pour des questions de sécurité. En effet, sans la création d'une ressourcerie, le SIDRU était obligé de fermer l'usine. De plus, les déchetteries du secteur étant pleines, il était nécessaire de la garder et de créer une ressourcerie.

Pour répondre plus précisément à la question de madame Senée, il indique que les bases qui ont été retenues sont très faibles. Il faut prendre en compte un coût de construction et de gestion. Le coût de la construction sera amorti sur neuf ans et le coût de gestion sera faible, car il n'y aura qu'un responsable. En effet, le SIDRU travaillera avec une association d'insertion. Il mentionne que le coût de la revente sera très faible et par conséquent, les charges seront plus élevées que les rentrées. Selon lui, il est possible que le SIDRU ait une bonne surprise, mais l'option d'une vision plutôt basse a été choisie. Bien que tout le monde souhaite que cette ressourcerie fonctionne. Ainsi, cette ressourcerie est modeste pour l'instant en termes de fonctionnement comme de taille et l'avenir dira si le fonctionnement est amené à se développer. Pour accompagner la ressourcerie, il annonce la création d'un site Internet dans le but d'informer le public de la vente de produits par ce biais.

**Madame SENEÉ** demande si la ressourcerie est gratuite.

**Monsieur SAILLARD** indique qu'elle ne l'est pas.

Selon **madame SENEÉ**, cette ressourcerie est une très bonne idée car elle estime qu'il n'y en a pas suffisamment. Selon elle, la ressourcerie aura plus de succès qu'escompté, car beaucoup de personnes en recherchent. Elle mentionne l'association La Gerbe, qui travaille sur le terrain, mais elle ne sait si le SIDRU travaillera avec cette même association.

Elle revient sur la création d'une société. Elle indique que cette solution représente une première pour elle dans le cadre d'une DSP. Elle désire savoir ce qu'il en était, pourquoi ce choix a été fait et ce que cela apportera de manière concrète.

**Monsieur PIERRET** rappelle que, dans le cadre de la DSP précédente, NOVERGIE était une société aussi quasiment dédiée. Il indique que l'intérêt d'une société dédiée réside dans le fait que le SIDRU peut la contrôler de façon précise, c'est-à-dire vérifier toute entrée et sortie ainsi que les coûts. Il cite l'exemple des frais généraux et mentionne que, dans le cadre d'une société globale, les frais généraux peuvent être affectés sans être liés aux entrées, aux sorties et aux coûts. Avec une société globale, il est plus difficile de suivre et contrôler la DSP. Selon lui, il s'agit d'une excellente solution, car cela évite une certaine opacité et le délégataire se trouve contraint à une transparence plus importante vis-à-vis du syndicat et des élus. De plus, le délégataire présentera aux élus des rapports probablement annuels sur la société et son fonctionnement.

**Madame SENEÉ** demande quelle en sera la forme et comment le partage s'effectuera entre ENGIE, SUEZ et le SIDRU.

**Monsieur SAILLARD** reconnaît que le choix d'une société dédiée est peu fréquent dans le cadre d'une DSP. En revanche, dans le cadre d'une DSP en incinération, telle que celle

concernant l'usine AZALYS, la pratique est courante en raison du volume et des investissements comme évoqués par Monsieur PIERRET. De plus, les garanties bancaires sont dédiées à l'usine, ce qui permet de connaître le montant réel affecté à l'activité. Pour répondre à Madame SENEÉ, il précise qu'il s'agit d'une Société par actions simplifiées (SAS). Il informe qu'il existe deux formes classiques, quasi équivalentes, et que le choix s'est porté sur la SAS. Il explique que cela assure une vision globale des entrées et des sorties et permet de comprendre les coûts de facturation de l'entreprise initiale à l'entreprise créée pour l'activité. Il ajoute qu'en termes d'assurance aussi, cela permet une vraie applicabilité sur l'usine.

Avant de demander aux membres du comité de se prononcer, **le Président** souhaite revenir sur les six derniers mois, notant que cette DSP est, selon lui, « une survivante ». Il rappelle qu'au mois de janvier dernier, la DSP était en sursis. Il en profite pour saluer le travail des élus et des services sur ce sujet, car aujourd'hui en incinération, l'usine passe de 6 321 644 euros à 5 487 696 euros, soit presque 1 million d'euros. Il signale que, ce qui semble normal aujourd'hui ne l'était pas au mois de janvier dernier. Il explique que peu de gens pensaient que, sur ce type de prestation, une meilleure offre pouvait être obtenue en termes financiers, au niveau du risque, ainsi qu'au niveau technologique.

Il indique que les personnes impliquées dans la DSP – nombre d'entre elles présentes ce jour – ont fait le maximum. Les candidats et leurs offres ont été étudiés dans le moindre détail. *In fine*, considérant les règles légitimes et les prises sur le calcul pour déterminer le candidat, celui proposé aujourd'hui permettra au SIDRU d'éviter un certain risque industriel. Il ajoute qu'une passation de DSP sur une telle usine représente beaucoup. Il souligne que le SIDRU étant en passe de sortir du marasme financier par le haut, il n'est pas question pour le syndicat d'ajouter un problème industriel pour les administrés d'ici la fin de l'année sur une passation.

En ce qui concerne l'accompagnement, il mentionne des contacts engagés avec le **Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)**. Ainsi, en termes de valorisation des déchets et au regard du travail en collaboration avec la SIAAP, selon lui, SUEZ sera le partenaire qui permettra de continuer à faire grandir l'usine et contribuer à son image, déjà excellente.

**Un élu** remarque que le tableau présenté est composé d'une colonne hors TGAP et TBF et de deux autres et les sommes indiquées sont TTC. Il se demande si cette décomposition est normale.

**Monsieur PIERRET** répond que la TGAP et les taxes foncières sont à ajouter aux sommes indiquées. Il souligne que l'important était de donner le prix provenant du délégataire, donc hors TGAP et taxe foncière.

**Monsieur SAILLARD** ajoute que les prix incluent la TVA. Il explique que l'usine est soumise à deux taux de TVA. Certaines activités sont taxées à 5 % ou 7 %, d'autres à 20 % et la moyenne est de 11,40 %. Il précise que le TTC comprend la TVA que le SIDRU doit payer ; en revanche, la TGAP et la taxe foncière sont sorties, pour une équivalence d'analyse.

**Le Président** revient sur son propos et informe que SUEZ a proposé une variante sur les serres, ce qui lui semble un point tout aussi important. En effet, afin d'offrir une solution différente en termes de valorisation, un hectare de serres est valable. Il est possible de monter jusqu'à 4 ou 5 hectares, mais le SIDRU ne dispose pas encore du terrain.

Il soumet le choix de la société SUEZ, associée à ENGIE, pour cette délégation de service public qui débutera en 2019 et prendra fin en 2027.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la délégation de service public (DSP) de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés – choix de l'attributaire.

## NATIXIS/SIDRU : AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018

**Le Président** présente le rapport et explique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause l'équilibre financier, mais, pour NATIXIS, de gérer en interne son écriture comptable. L'avenant ne modifie aucunement tout ce qui a été réglé, notamment le débouclage du SWAP.

Il s'enquiert d'éventuelles questions.

Sans question, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au protocole d'accord transactionnel du 1<sup>er</sup> juin 2018.

## CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGÉ AVEC ECO-MOBILIER

**Le Président** présente le rapport et rappelle que, lors du comité précédent, le point avait été abordé, mais la déchetterie d'Orgeval n'avait pas été intégrée dans la délibération. Celle-ci a donc été ajoutée.

Il s'enquiert d'éventuelles questions.

Sans autre question, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le contrat territorial pour le mobilier usagé avec Eco-mobilier.

## CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Le Président** cède la parole à Monsieur SAILLARD pour la présentation du rapport.

**Monsieur SAILLARD** présente le rapport.

En l'absence de questions, **le Président** soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la création d'un poste de responsable du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés et la modification du tableau des effectifs.

## QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de question diverse, **le Président** remercie les membres du comité de leur présence, car il aurait été gênant qu'il n'y ait pas le quorum, notamment en ce qui concerne le sujet de la DSP. Il remercie les services de leur engagement, car l'activité des six derniers mois a été très fournie. Enfin, il remercie Monsieur SAILLARD et Madame LEGROS. Il souhaite de bonnes vacances aux membres du comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.